



DÉCISION D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N° 04/2022/FH2S

Le Président de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé,

- Vu le Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé;
- Vu l'Appel d'offres N° 04/2022/FH2S ayant pour objet la réalisation des prestations relatives à l'organisation de la colonie de vacance au profit des enfants des adhérents de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé, pour l'été 2022
- Vu la publication de l'appel d'offres n°04/2022/FH2S aux journaux : Le Matin N° 17473 du 05/05/2022 , الصحراء المغربية N°11202 du 05/05/2022 et sur le Portail de la fondation du 05/05/2022;
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé qui stipule que: « l'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres ».
- Vu l'alinéa (a) du paragraphe 1 de l'article 45 du règlement précité qui stipule que l'autorité compétente peut annuler lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées;
- Vu que le nombre très bas enregistré pour les réservations confirmées pour participer à la colonie de vacance pour l'été 2022 (soit près de 30% du nombre de place proposé dans ledit appel d'offres).

Décide

Article 1: D'annuler l'appel d'offres n°04/2022/FH2S du 27/05/2022 à 10h00mn relatif la réalisation des prestations relatives à l'organisation de la colonie de vacance au profit des enfants des adhérents de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé, pour l'été 2022.

